



Fiche Signalétique

Section 1: Identification du Produit et de l'Entreprise

Nom du produit: Dégraisseur pour gros travaux II (aérosol)

Numéro(s) de produit: 73120

Utilisation du produit: Dégraisseur d'usage général

Coordonnées du fabricant / fournisseur:

Aux États-Unis:

CRC Industries, Inc.

885 Louis Drive

Warminster, PA 18974

www.crcindustries.com

1-215-674-4300 (Généralités)

800- 521-3168 (Technique)

800-272-4620 (Service à la clientèle)

Au Canada:

CRC Canada Co.

2-1246 Lorimar Drive

Mississauga, Ontario L5S 1R2

www.crc-canada.ca

1-905-670-2291

Urgence 24 heures – CHEMTREC: 800-424-9300 ou 703-527-3887

Section 2: Identification des Risques

Vue d'Ensemble des Risques

DANGER: Inflammable. Nocif ou mortel si ingéré. Contenu sous pression.

Apparence et odeur: Liquide transparent incolore, légère odeur d'hydrocarbures

Effets potentiels sur la santé:

EFFETS AIGUS:

YEUX: Peut causer une légère irritation ainsi que brûlure, rougeur et larmoiements. Aucune indication d'être un irritant oculaire.

PEAU: Un contact prolongé peut causer une légère irritation. Aucune indication d'être un irritant cutané. Un contact prolongé peut entraîner une absorption cutanée.

INHALATION: Degré de toxicité faible par inhalation anticipé. Les effets d'une surexposition peuvent inclure l'irritation des voies respiratoires, excitation transitoire suivie de signes de dépression du système nerveux (maux de tête, somnolence, étourdissements, perte de coordination, désorientation et fatigue).

INGESTION: Taux de toxicité faible par ingestion. Peut causer de l'irritation des voies digestives, la nausée et les vomissements. Le risque principal est l'aspiration du matériau par les poumons lorsque avalé ou lors d'un vomissement. Ceci peut se traduire par une pneumonie chimique (inflammation des poumons) et, éventuellement, la mort.

EFFETS CHRONIQUES: Preuves insuffisantes pour évaluer les risques de cancer. Selon certains rapports, la surexposition répétée et prolongée aux solvants a été associée aux dommages au cerveau et au système nerveux.

ORGANES VISÉS: Données non disponibles

État physique aggravé par exposition: Problèmes cutanés, problèmes respiratoires (de type asthmatique)

Se reporter à la section 11 pour les renseignements sur la toxicologie et la cancérogénicité

Nom du produit: **Dégraissage pour gros travaux II (aérosol)**

Numéro(s) de produit: **73120**

Section 3: Composition / Renseignements sur les Ingrédients

COMPOSANT	NUMÉRO CAS	% par pds
Distillat léger hydrotraité	64742-47-8	55 - 65
Éther n-propylique du dipropylèneglycol	29911-27-1	25 - 35
Propylène glycol méthyl éther acétate	88917-22-0	5 - 15
Dioxyde de carbone	124-38-9	3 - 8

Section 4: Premiers Soins

- Contact oculaire: Asperger immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin, si l'irritation persiste.
- Contact cutané: Retirer les vêtements contaminés et laver la zone touchée avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin, si l'irritation persiste. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- Inhalation: Déplacer la personne à l'air frais. Maintenir la personne calme. Si elle ne respire pas, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Communiquer avec un médecin.
- Ingestion: Ne PAS induire le vomissement ni faire absorber quoique ce soit par la bouche en raison des risques d'aspiration. Si la victime est somnolente ou inconsciente et qu'elle vomit, la mettre sur le côté gauche, la tête en bas. Communiquer immédiatement avec un médecin.
- Avis aux médecins: Risque d'aspiration. Traitement symptomatique.

Section 5: Mesures en cas d'Incendie

Propriétés d'inflammabilité: Ce produit est inflammable conformément à la définition de l'inflammabilité pour aérosol.

Point d'éclair: 185°F / 85°C (PMCC)	Limite d'explosion supérieure: 5,5
Température d'autoallumage: 401°F / 205°C	Limite d'explosion inférieure: 0,6

Données pour incendie et explosion:

- Moyen d'extinction approprié: Produit chimique sec, dioxyde de carbone, mousse ou brume recommandés ; jet d'eau direct déconseillé.
- Produits de combustion: Oxydes de carbone
- Risques d'explosion: Les contenants aérosols peuvent, lorsqu'ils sont exposés à la chaleur d'un feu, accumuler de la pression et exploser. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans un espace confiné et former une atmosphère inflammable.
- Protection des pompiers: Les pompiers doivent porter des appareils respiratoires autonomes, approuvés par NIOSH pour la protection contre la suffocation et la décomposition toxique possible des produits. Une protection oculaire et cutanée doit être fournie. Utiliser un vaporisateur d'eau pour maintenir les contenants exposés à l'incendie et pour affaiblir les vapeurs pouvant se former lors de la décomposition du produit. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler sur les surfaces inférieures. Si le contenant n'est pas bien refroidit, il peut se briser sous la chaleur d'un incendie.

Nom du produit: Dégraisseur pour gros travaux II (aérosol)

Numéro(s) de produit: 73120

Section 6: Mesures en cas de Fuites Accidentelles

Précautions personnelles: Utiliser les mesures de protection personnelle recommandées à la Section 8.

Précautions pour l'environnement: Prendre les précautions nécessaires pour éviter la contamination du sol et des surfaces d'eau. Ne pas vidanger dans les égouts ni les collecteurs d'eau pluviales.

Méthodes de confinement et de nettoyage: Ériger une digue autour du déversement. Ventiler la zone avec de l'air frais. Dans un espace confiné ou dont la circulation d'air est limitée, les nettoyeurs doivent porter une protection respiratoire appropriée. Récupérer ou absorber le matériel répandu à l'aide d'un absorbant indiqué pour les déversements de produits chimiques. Mettre les absorbants utilisés dans des contenants de déchets appropriés.

Section 7: Entreposage et Manipulation

Procédures de manipulation: Ne pas utiliser à proximité d'une source d'ignition. Utiliser sous une ventilation adéquate. Éviter d'inhaler les vapeurs. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Faire attention dans les espaces confinés. Se laver après l'utilisation et avant de consommer de la nourriture. Faire preuve de prudence autour d'équipement sous tension. Le contenant métallique devient conducteur lorsqu'il est en contact avec une charge. Ceci peut entraîner un choc électrique ou une gerbe de feu blessant l'utilisateur. Les directives d'utilisation du produit se trouvent sur l'étiquette du produit.

Procédures d'entreposage: Conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri des rayons du soleil. S'assurer que l'aire d'entreposage est correctement ventilée. Les boîtes d'aérosol doivent être conservées à une température inférieure à 120°F / 49°C afin d'éviter la rupture des boîtes.

Niveau d'entreposage d'aérosol: II

Section 8: Contrôles d'Exposition / Protection Personnelle

Directives sur l'exposition:

COMPOSANT	OSHA		ACGIH		AUTRE		UNITÉ
	TWA	STEL	TWA	STEL	TWA	SOURCE	
Distillat léger hydrotraité	NE	NE	NE	NE	NE		
Éther n-propylique du dipropylèneglycol	NE	NE	NE	NE	NE		
Propylène glycol méthyl éther acétate	NE	NE	NE	NE	NE		
Dioxyde de carbone	5 000	NE	5 000	30 000	NE		ppm
N.E. Non établi (C) – ceiling (plafond) (S) – skin (peau) (V) – vacated (libre)							

Contrôles et protection:

Contrôles techniques: L'aire doit être suffisamment aérée. Un appareil d'aspiration local est habituellement préféré, car il permet de contrôler les émissions d'un contaminant à la source, empêchant sa dispersion dans l'aire de travail. Si nécessaire, utiliser des moyens mécaniques pour maintenir les niveaux de vapeur en dessous des directives d'exposition. Dans un espace confiné, observer les règlements OSHA en vigueur.

Protection respiratoire: Aucune requise pour un travail effectué sous une ventilation adéquate. S'il n'est pas possible d'avoir des contrôles mécaniques ou si l'exposition dépasse les limites d'exposition permises, utiliser un respirateur à cartouche filtrante approuvé par NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques. Une surveillance de l'air est indispensable pour établir les

Nom du produit: Dégraisseur pour gros travaux II (aérosol)

Numéro(s) de produit: 73120

niveaux d'expositions des employés. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les espaces confinés et en cas d'urgence.

Protection visuelle/ faciale:

Sous des conditions normales, porter des lunettes de protection. En cas de probabilité raisonnable de contact avec le liquide, porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques.

Protection cutanée:

Utiliser des gants de protection en nitrile ou en néoprène. Utiliser, également, un survêtement de protection en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Section 9: Propriétés Physiques et Chimiques

État physique: liquide

Couleur: Transparent, incolore

Odeur: Hydrocarbure léger

Seuil d'odeur: ND

Gravité particulière: 0,87

Point d'ébullition initial: 392°F / 200°C

Point de congélation: -121°F / -85°C

Pression de vapeur: < 0.1 mmHg @ 68°F / 20°C

Densité de vapeur: > 1 (air = 1)

Taux d'évaporation: lent

Solubilité: Légèrement soluble dans l'eau

Coefficient de distribution eau/huile: ND

pH: NA

Composés Organiques volatiles: Pds %: 0 g/L: 0 lb/gal: 0

Section 10: Stabilité et Réactivité

Stabilité: Stable

Conditions à éviter: Sources d'ignition possible ; températures extrêmes

Matériaux incompatibles: Agents d'oxydation puissants

Produits à décomposition dangereuse: Oxydes de carbone

Possibilité de réactions dangereuses: Non

Section 11: Information Toxicologique

Ce produit n'a pas subi d'études toxicologiques à long terme. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

Toxicité aigue:

<u>Composant</u>	<u>Oral LD50 (rat)</u>	<u>Dermique LD50 (lapin)</u>	<u>Inhalation LC50 (rat)</u>
Distillat léger hydrotraité	> 5 g/kg	> 2 g/kg	> 5 mg/L/4H
Éther n-propylique du dipropylèneglycol	1 620 µL/kg	5 660 µL/kg	Aucunes données
Propylène glycol méthyl éther acétate	> 5 000 mg/kg	> 2 000 mg/kg	Aucunes données
Dioxyde de carbone	Aucunes données	Aucunes données	470 000 ppm/30 M

Nom du produit: Dégraissage pour gros travaux II (aérosol)

Numéro(s) de produit: 73120

Toxicité chronique:

Composant	OSHA Carcinogène	IARC Carcinogène	NTP Carcinogène	Irritant	Sensibilisateur
Distillat léger hydrotraité	Non	Non	Non	Non	Inconnu
Éther n-propylique du dipropylèneglycol	Non	Non	Non	E (modéré) / S (moyen)	Inconnu
Propylène glycol méthyl éther acétate	Non	Non	Non	E (moyen)	Non
Dioxyde de carbone	Non	Non	Non	Non	Non

E – œil S – peau R - Respiratoire

Toxicité reproductive: Aucune information disponible

Téatogénicité: Aucune information disponible

Mutagénicité: Aucune information disponible

Effets synergétiques: Aucune information disponible

Section 12: Information Écologique

Ce produit n'a pas subi d'études écologiques. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

Écotoxicité: Distillat léger hydrotraité - 96 heures LC 50 Pimephales promelas: 45 mg/L [transitaire]

Persistence / Dégradabilité: Données non disponibles

Bioaccumulation / Accumulation: Données non disponibles

Mobilité dans l'environnement: Données non disponibles

Section 13: Élimination

Classification déchets: Le liquide distribué ne fait pas partie de la sur l'élimination des déchets.
Les contenants aérosols vides peuvent être recyclés.

Toutes les activités d'élimination doivent respecter les réglementations fédérales, provinciales et municipales. Les réglementations municipales peuvent être plus rigoureuses que les exigences fédérales ou provinciales.

Section 14: Information pour le Transport

Département des transports É.-U. (terre): UN1950, Aérosols, inflammable, 2.1, Quantité limitée

ICAO/IATA (air): UN1950, Aérosols, inflammable, 2.1, Quantité limitée

IMO/IMDG (eau): UN1950, Aérosols, 2.1, Quantité limitée

Réserves spéciales Aucune

Section 15: Réglementation

Règlements fédéraux É.-U.:

Toxic Substances Control Act (TSCA) (Loi réglementant les substances toxiques):

Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire TSCA ou exemptés.

Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act (CERCLA):

Il existe des quantités à déclarer pour les ingrédients suivants: Aucune

Nom du produit: Dégraisseur pour gros travaux II (aérosol)

Numéro(s) de produit: 73120

Le National Response Center (800-424-8802) ou votre comité d'organisation en cas d'urgence local doit être immédiatement avisé de tous déversements ou fuites suite à la perte de l'un des ingrédients dont la quantité doit être déclarée.

Superfund Amendments Reauthorization Act (SARA) Titre III:

Section 302 Substances extrêmement dangereuses (EHS): Aucune

Section 311/312 Catégories de danger:	Risque d'incendie	Oui
	Risque réactif	Non
	Libération de pression	Oui
	Risque aigu pour la santé	Oui
	Risque chronique pour la santé	Non

Section 313 Produits chimiques toxiques: Ce produit contient les substances suivantes qui doivent être reportées selon la section 313 du titre III de la loi SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) de 1986 et 40 CFR Part 372: Aucune

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique:

Section 112 Polluants atmosphériques dangereux: Aucune

Réglementation Canadienne:

Règlements sur les produits contrôlés:

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque des règlements sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toutes les informations requises par les règlements des produits contrôlés.

Classe de risque SIMDUT: A, B5, D2B

Inventaire LIS Canadien: Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire LIS ou exemptés.

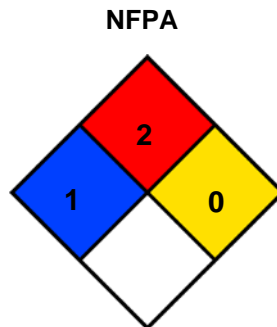
Réglementation Union Européenne:

Conformité RoHS: Ce produit est conforme à la Directive 2002/95/EC du Parlement européen et du Conseil du 27 janvier 2003. Ce produit ne contient aucune des substances interdites telles qu'énumérées à l'article 4(1) de la directive RoHS.

Réglementation complémentaire: Aucune

Section 16: Autres Informations

HMIS® (II)	
Santé:	1
Inflammabilité:	2
Réactivité:	0
EPP:	B



Valeur nominale entre 0 (aucun danger) à 4 (danger grave)

Préparé par: Michelle Rudnick
N° CRC: 490C
Date de révision: 08/25/2017

Modifications depuis la dernière révision: date de révision

Nom du produit: Dégraisseur pour gros travaux II (aérosol)

Numéro(s) de produit: 73120

L'information contenue sur ce document concerne ce matériau en particulier, tel que fourni. Elle peut devenir non valide s'il est utilisé en combinaison avec tout autre matériau. Cette information est exacte selon les connaissances de CRC Industries ou l'exactitude des sources mises à la disposition de CRC. Avant d'utiliser un produit, lire attentivement les avertissements et directives sur l'étiquette. Pour obtenir des précisions sur toute information contenue sur cette fiche signalétique, veuillez vous adresser à votre superviseur, à un professionnel de la santé et de la sécurité ou aux Industries CRC.

ACGIH:	American Conference of Governmental Industrial Hygienists	NA	Non applicable
CAS:	Registre CAS	ND	Non défini
CFR:	Code des règlements fédéraux	NIOSH:	National Institute of Occupational Safety & Health
DOT :	Département des transports	NFPA:	National Fire Protection Association
LIS:	Liste intérieure des substances	NTP:	Programme national de toxicologie
g/L:	Grammes par litre	OSHA:	Occupational Safety and Health Administration
HMIS:	Système d'identification des matériaux dangereux	PMCC:	Méthode Pensky-Martens en vase clos
IARC:	Agence internationale pour la recherche sur le cancer	EPP:	Équipement de protection personnelle:
IATA:	Association du transport aérien international	Ppm:	Parties par million
OACI:	Organisation de l'aviation civile internationale	RoHS:	Restriction des substances dangereuses
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses	STEL	Limite d'exposition de courte durée
OMI:	Organisation maritime internationale	TCC:	Méthode Tagliabue en vase clos
lb/gal:	Livres par gallon	TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
CL:	Concentration létale	SIMDUT:	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
DL:	Dose létale		